



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /



Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



14752\*01

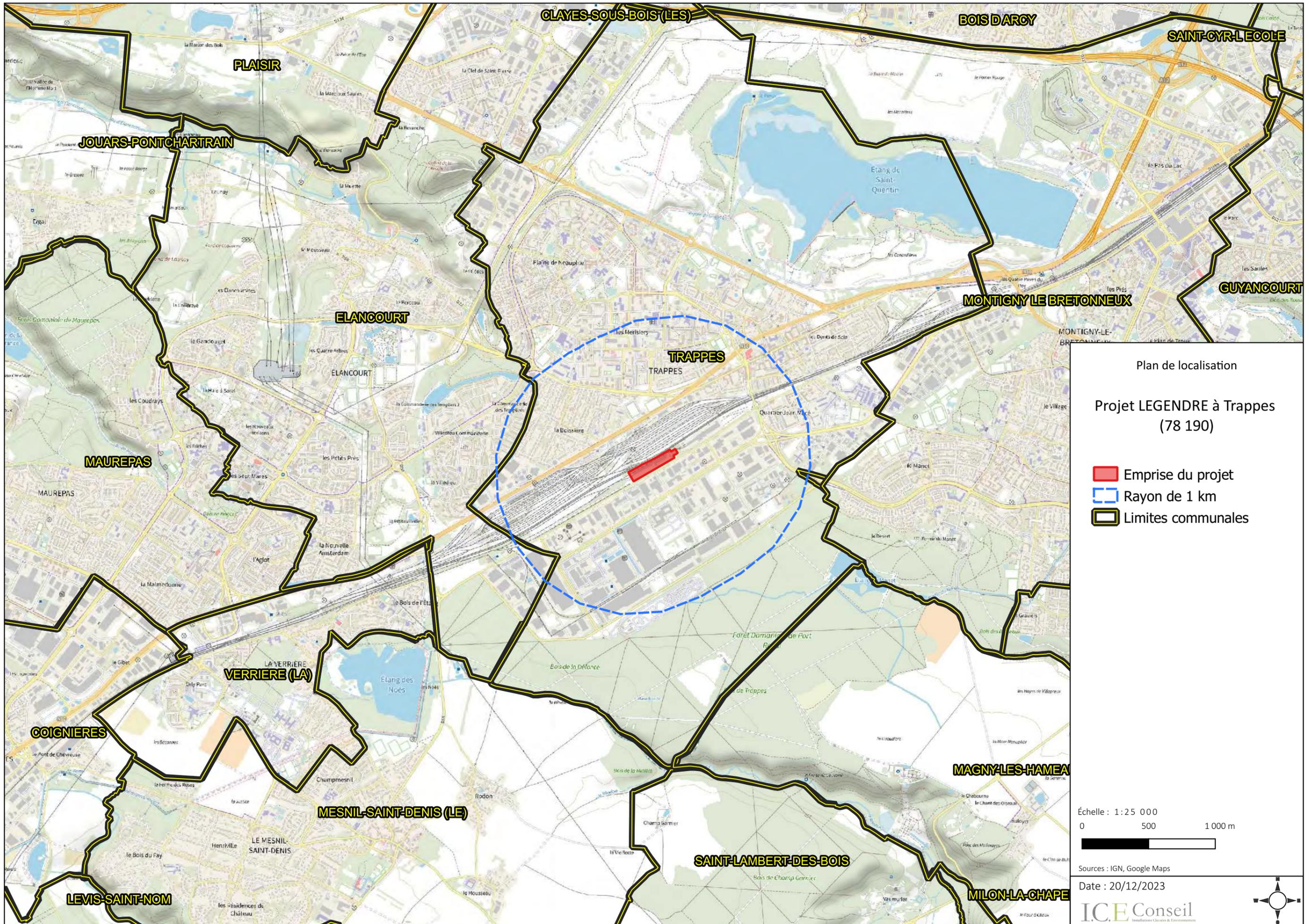
### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

*NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE*

Personne physique			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse			
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
		Nom de la voie	<input type="text"/>
<input type="text"/>			
Code Postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
Personne morale			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse du siège social			
Numéro	<input type="text"/>	Extension	<input type="text"/>
		Nom de la voie	<input type="text"/>
<input type="text"/>			
Code postal	<input type="text"/>	Localité	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Qualité	<input type="text"/>		
Tél.	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
Courriel	<input type="text"/>		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.





# Annexe 3

## Reportage photographique

1



Vue depuis l'avenue Georges Politzer au Nord-Est du terrain  
(Google Street View, septembre 2023)

2

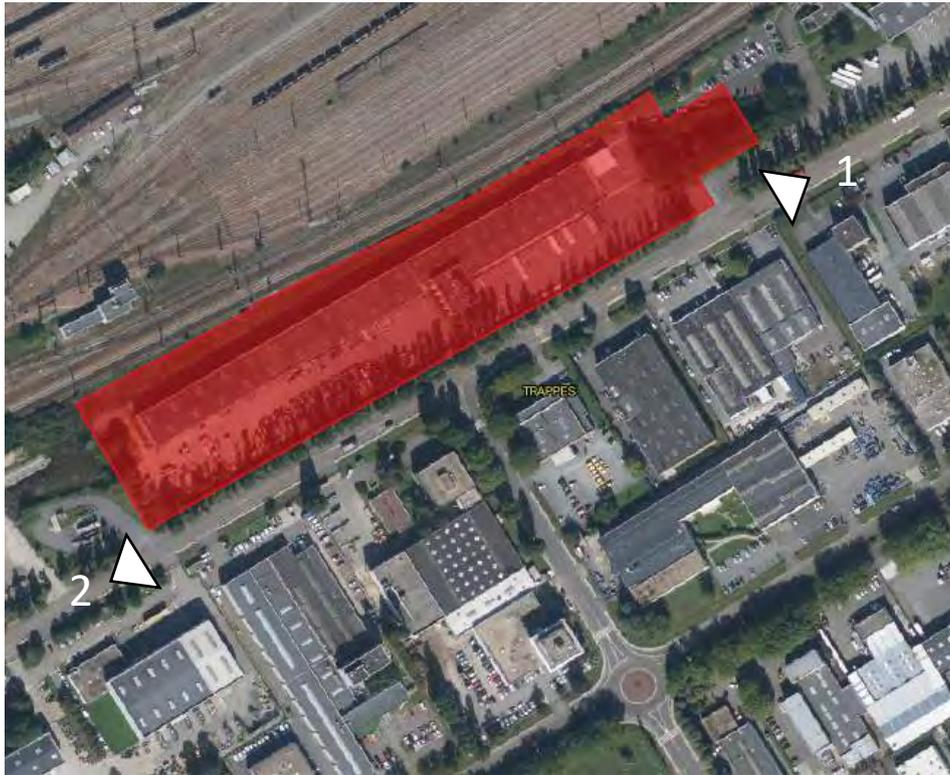


Vue depuis l'avenue Georges Politzer au Sud du terrain  
(Google Street View, septembre 2023)

# Annexe 3

## Reportage photographique

3



Localisation des prises de vue proches  
(Google Maps, juin 2024)

4



Vue depuis la rue Nicolas Copernic  
(Google Street View, septembre 2022)

# Annexe 3

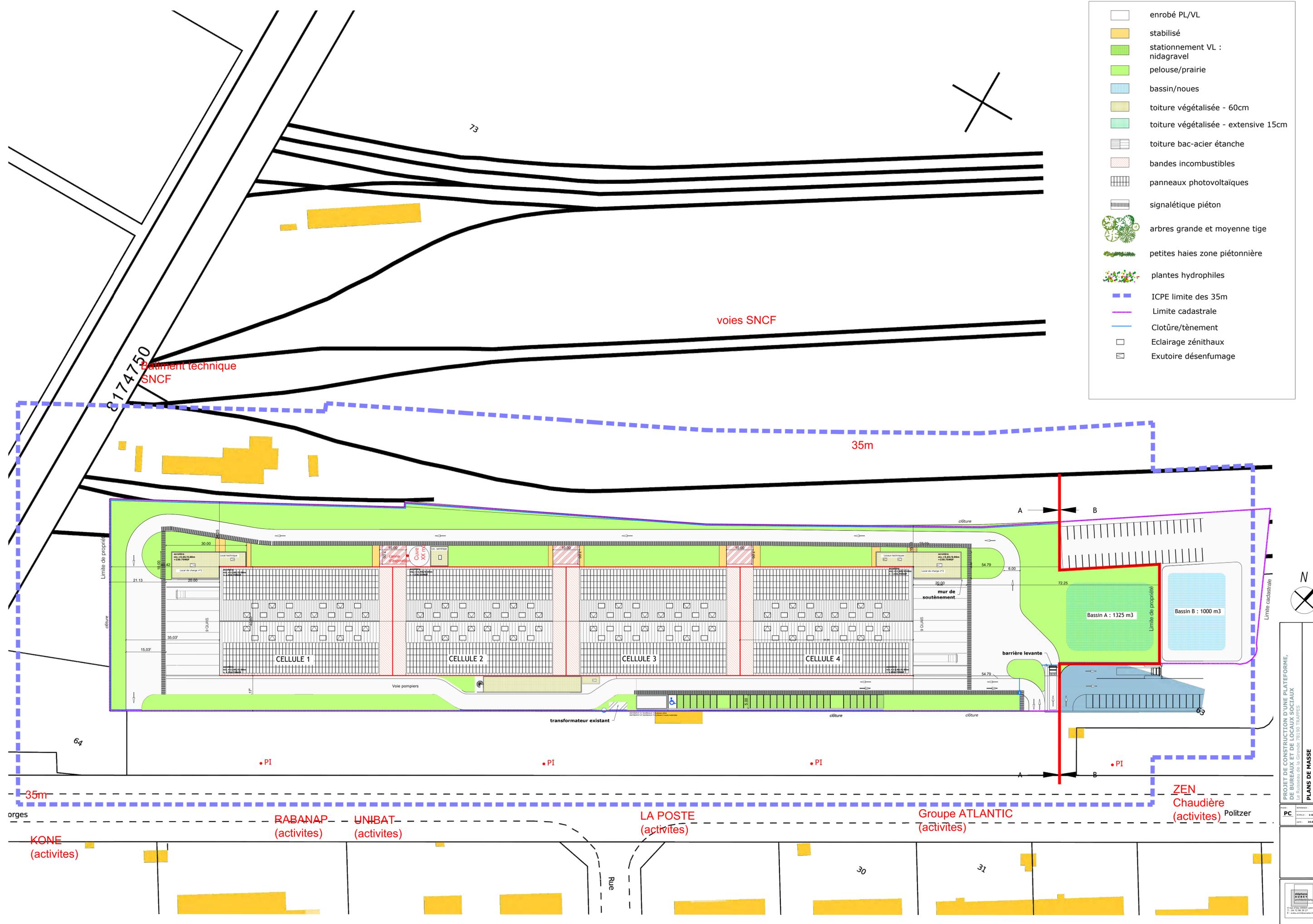
## Reportage photographique

5



Localisation de la prise de vue lointaine  
(Google Maps, juin 2024)

-  enrobé PL/VL
-  stabilisé
-  stationnement VL : nidagravel
-  pelouse/prairie
-  bassin/noues
-  toiture végétalisée - 60cm
-  toiture végétalisée - extensive 15cm
-  toiture bac-acier étanche
-  bandes incombustibles
-  panneaux photovoltaïques
-  signalétique piéton
-  arbres grande et moyenne tige
-  petites haies zone piétonnière
-  plantes hydrophiles
-  ICPE limite des 35m
-  Limite cadastrale
-  Clotûre/tènement
-  Eclairage zénithaux
-  Exutoire désenfumage



N

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME,  
 DE BUREAUX ET DE LOCAUX SOCIAUX  
 Le Ruisseau de la Grande 78190 Trappes  
 - Projets -

PC	NOM: A001	DATE: 24.05.2024
PC	NOM: A001	DATE: 24.05.2024

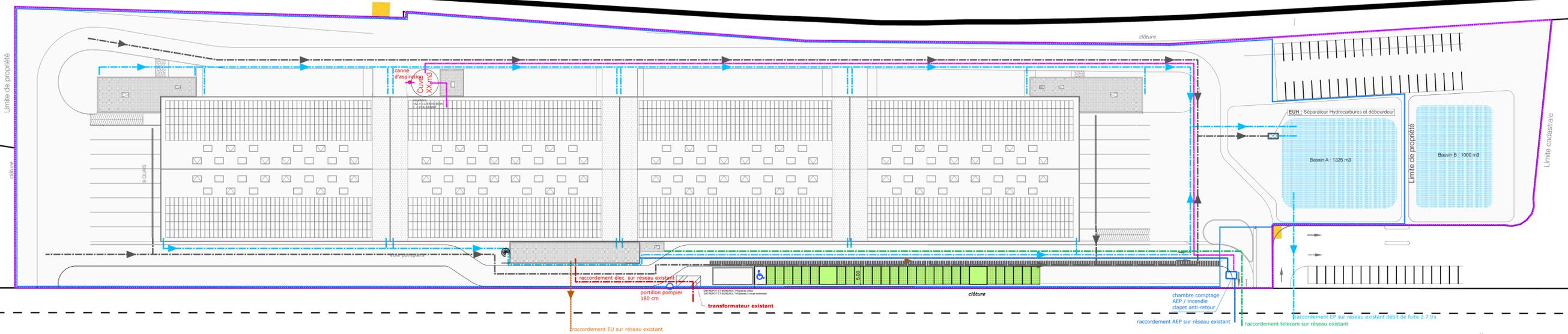
4 rue de la République 78190 Trappes  
 T : 01 30 23 12 34 F : 01 30 23 12 34

## Annexe 3

# Plan des réseaux du projet

8174750

- réseau défense incendie
- réseau AEP
- - - réseau EP toiture
- - - réseau EP voirie
- caniveaux de voirie
- - - réseau EU
- - - réseau télécom
- - - réseau électricité
- clôture
- limite cadastrale



64

•PI

•PI

•PI

•PI

Politzer

Rue

Nicolas

66

29

30

31

32

33

21



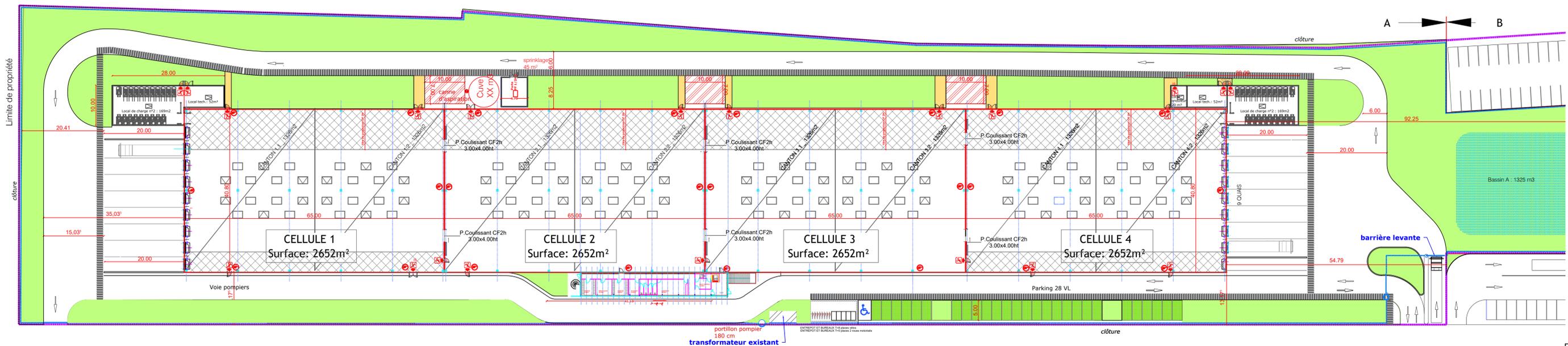
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME,  
DE BUREAUX ET DE LOCAUX SOCIAUX  
Le Ruisseau de la Grande 78150 Trappes  
PLANS DE MASSE  
- Projet -

PC  
DATE: 24.05.2024



# Annexe 1

## Plan de rez-de-chaussée



• PI

• PI

• PI

• PI

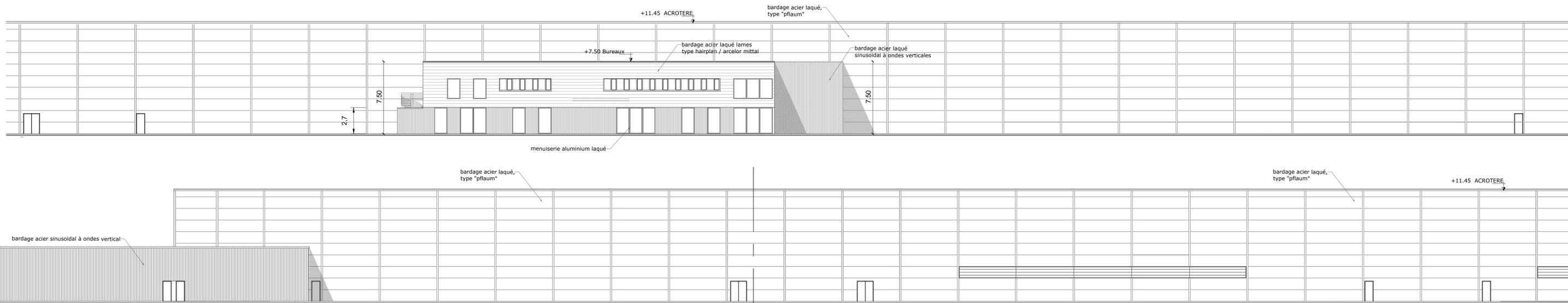
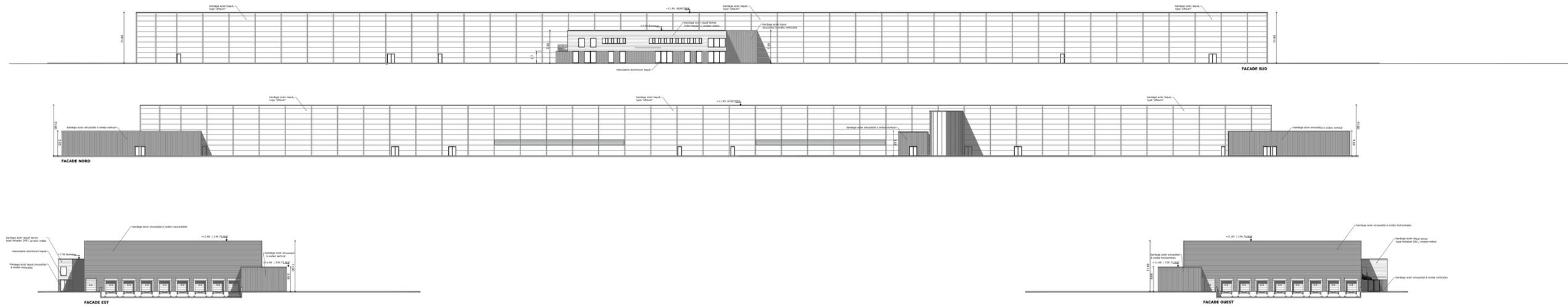
PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME,  
DE BUREAUX ET DE LOCAUX SOCIAUX  
Le Bassin de la Grande 751 900 TRAPPES  
PLANS D'ENSEMBLE ICFE  
- Projet -

PC  
1-1000 A1  
24.06.2024

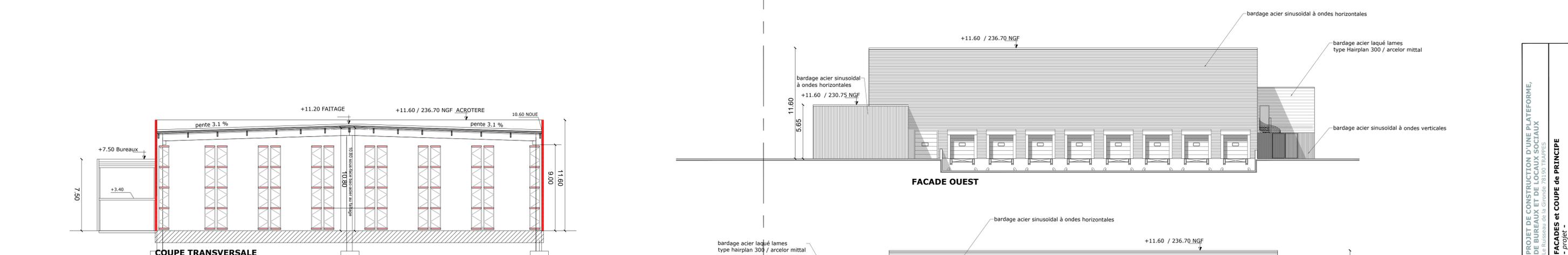


## Annexe 2

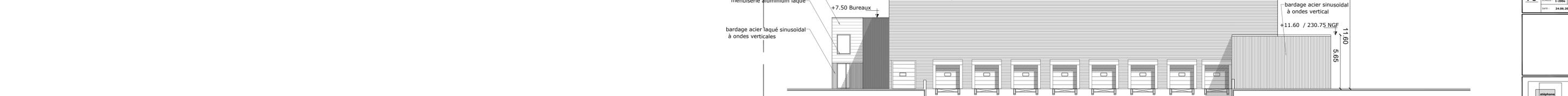
# Plan de coupe et des façades



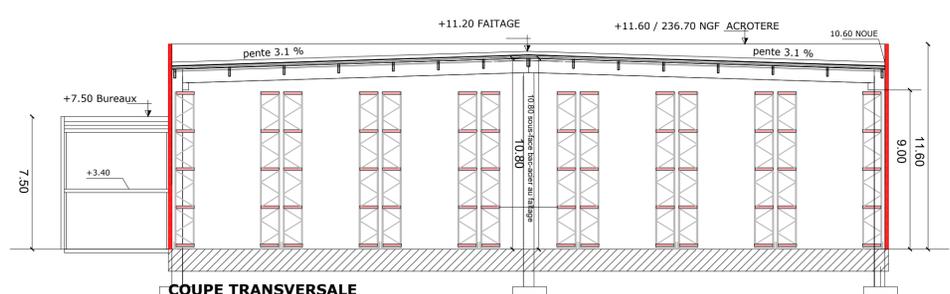
**FACADE NORD**



**FACADE OUEST**



**FACADE EST**



**COUPE TRANSVERSALE**

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME,  
DE BUREAUX ET DE LOCAUX SOCIAUX  
Le Rousseau de la Grande 78190 Trappes

**FACADES et COUPE de PRINCIPE**  
- projet -

DATE	REVISED	ARCHIT.
PC	1.000	11
	2.000	11
	24.06.2024	

4 rue de la République 78190 Trappes  
 T : 01 30 23 00 00  
 F : 01 30 23 00 00



Zone d'habitations

Entrepôt de messagerie

Voies ferrées

Emprise du projet

TRAPPES

Zone d'activité -  
Bâtiments d'activités  
économiques

La Poste

Avenue Georges Politzer

Station-service

Terrains en friche

Zone d'activité -  
bâtiments d'activités  
économiques

Site STELLANTIS

PLAISIR

Site Natura 2000 -  
Etang de Saint-Quentin  
(FR1110025)

SAINTE-CYR-LE-ECOLE  
VERSAILLES

ELANCOURT

TRAPPES

MONTIGNY LE BRETONNEUX

GUYANCOURT

MAUREPAS

VERRIERE (LA)

VOISINS-LE-BRETO

MESNIL-SAINT-DENIS (LE)

Site Natura 2000 - Massif  
de Rambouillet et zones  
humides proches  
(FR1112011)

SAINTE-LAMBERT-DES-BOIS

MAGNY-LES-HAMEAUX

LEVIS-SAINT-NOM

Site Natura 2000 -  
Tourbières et prairies  
tourbeuses de la forêt  
d'Yveline (FR1100803)

MILON-LA-CHAPELLE

Plan de localisation

Projet LEGENDRE à Trappes  
(78 190)

- Emprise du projet
- Rayon de 1 km
- Limites communales

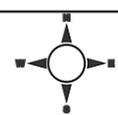
Échelle : 1:25 000  
0 500 1 000 m



Sources : IGN, Google Maps

Date : 02/07/2024

ICE Conseil  
Immobilier - Climat & Environnement



**Annexe A :**  
**Sensibilité environnementale**

---

## SOMMAIRE

---

<b>I. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE</b>	<b>3</b>
<b>II. CLASSEMENT DE L’ETABLISSEMENT AU TITRE DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT</b>	<b>3</b>
<b>III. PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>3</b>
III.1. AMENAGEMENT PROJETE	3
III.2. PHASE DE TRAVAUX	6
<b>IV. ESPACES NATURELS PROTEGES</b>	<b>6</b>
IV.1. ZNIEFF	6
IV.1. PARC NATUREL REGIONAL	8
IV.2. RESERVES NATURELLES NATIONALES	8
IV.3. RESEAU NATURA 2000	9
IV.4. ZONE D’ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE	10
<b>V. BRUIT</b>	<b>11</b>
<b>VI. SITES INSCRITS OU CLASSES</b>	<b>12</b>
VI.1. MONUMENTS HISTORIQUES ET LEUR ZONE TAMPON	12
VI.2. SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	13
VI.3. SITES INSCRITS OU CLASSES AU CODE DE L’ENVIRONNEMENT	14
<b>VII. RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES</b>	<b>16</b>
VII.1. PLAN DE PREVENTION ET RISQUES ASSOCIES	16
VII.2. SITES ET SOLS POLLUES	17
<b>VIII. EAU</b>	<b>18</b>
VIII.1. ZONE DE REPARTITION DES EAUX	18
VIII.2. CAPTAGE D’EAU POTABLE	19
VIII.3. ASSAINISSEMENT	19
<b>IX. RESSOURCES ET MATERIAUX</b>	<b>20</b>
<b>X. CONSOMMATION D’ESPACES</b>	<b>21</b>
<b>XI. NUISANCES ET EMISSIONS</b>	<b>21</b>
XI.1. TRAFIC	21
XI.2. NUISANCES SONORES	22
XI.3. EMISSIONS LUMINEUSES	22
XI.4. REJETS LIQUIDES ET EFFLUENTS	22
XI.5. PRODUCTION DE DECHETS	24
<b>XII. CADRE DE VIE</b>	<b>24</b>

---

## Liste des figures

---

Figure 1 : Vue aérienne du site.....	3
Figure 2 : Plan de masse du projet (source : Architecte AUBEY Stéphane) .....	3
Figure 3 : Plan de rez-de-chaussée (source: Architecte AUBEY Stéphane).....	4
Figure 4 : Plan en coupe et des façades (source : Architecte AUBEY Stéphane).....	5
Figure 5 : Carte des ZNIEFF de type I les plus proches (source : Inpn.mnhn.fr) .....	7
Figure 6 : Carte des ZNIEFF de type II les plus proches (source : Inpn.mnhn.fr) .....	7
Figure 7 : Carte du parc naturel régional le plus proche (source : Inpn.mnhn.fr).....	8
Figure 8 : Carte de la réserve naturelle nationale la plus proche (source : Inpn.mnhn.fr) .....	9
Figure 9 : Carte du site Natura 2000 de la Forêt de Paimpont (source : Inpn.mnhn.fr) .....	10
Figure 10 : Carte de l'arrêté de protection Biotope le plus proche (source : Inpn.mnhn.fr) .....	11
Figure 11 : Carte des monuments historiques et de leur zone tampon (source : Atlas.patrimoine.culture.fr).....	13
Figure 12 : Carte des sites patrimoniaux remarquables les plus proches (source : Atlas.patrimoine.culture.fr) ..	14
Figure 13 : Carte des sites inscrits les plus proches (source : Atlas.patrimoine.culture.fr).....	15
Figure 14 : Carte des sites classés les plus proches (source : Atlas.patrimoine.culture.fr) .....	15
Figure 15 : Carte des sites BASIAS à proximité du projet (source : Infoterre.brgm.fr).....	18
Figure 16 : Carte des ZRE en France (source : enimmersion-eau.fr).....	19
Figure 17 : Plan de la zone collectée par la station (source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr) ..	20
Figure 18 : Plan des réseaux du projet (source : Architecte AUBEY Stéphane) .....	23

---

## Liste des tableaux

---

Tableau 1 : Informations du porteur de projet.....	3
Tableau 2 : Classement du projet pour les réglementations ICPE et IOTA .....	3
Tableau 3 : Classement du projet pour l'examen au cas par cas.....	3
Tableau 4 : Répartition des surfaces du projet.....	5
Tableau 5 : ZNIEFF à proximité du site du projet (source : Inpn.mnhn.fr).....	6
Tableau 6 : Monuments historiques proches du site du projet (source : Atlas.patrimoine.culture.fr) .....	12
Tableau 7 : Liste des sites classés ou inscrits à proximité du projet (source : Atlas.patrimoine.culture.fr).....	14
Tableau 8 : Inventaire des risques naturels (source : Georisque.gouv.fr) .....	16
Tableau 9 : Inventaire des risques technologiques (source : Georisque.gouv.fr) .....	17
Tableau 10 : Informations sur les sites BASIAS les plus proches (source : Infoterre.brgm.fr) .....	18

---

## Liste des annexes

---

Annexe 1 : Plan de rez-de-chaussée .....	5
Annexe 2 : Plan de coupe et des façades.....	5
Annexe 3 : Plan des réseaux du projet .....	23

## I. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

---

Le projet concerne l’implantation d’un entrepôt logistique porté par la société GROUPE LEGENDRE FINANCES.

Le tableau ci-dessous reprend les informations détaillées de la société porteuse du projet et de son signataire :

<b>Raison sociale</b>	GROUPE LEGENDRE FINANCES
<b>Forme juridique</b>	Société par actions simplifiées
<b>N°SIRET</b>	497 628 727 000 24
<b>Adresse</b>	26 rue de Thivars
<b>Code postal</b>	28 630 Ver-lès-Chartres
<b>Personne signataire</b>	LEGENDRE François
<b>Fonction :</b>	Président
<b>Coordonnées :</b>	<a href="mailto:flegendre@groupelegendre.com">flegendre@groupelegendre.com</a> 06 09 03 65 02
<b>Personne à contacter :</b>	BRULON Mathieu
<b>Fonction :</b>	Directeur technique chez STEGYS
<b>Coordonnées :</b>	<a href="mailto:Mathieu.brulon@stegys.fr">Mathieu.brulon@stegys.fr</a> 02 38 96 37 30

*Tableau 1 : Informations du porteur de projet*

## II. CLASSEMENT DE L’ETABLISSEMENT AU TITRE DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT

---

Le tableau suivant reprend le classement global vis-à-vis de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE) et de la réglementation Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA).

Numéro de rubrique	Désignation	Situation du projet	Régime de classement
1510-2b	<p><b>Entrepôts couverts</b> (installation, pourvues d’une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l’exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques :</p> <p>1. Entrant dans le champ de la colonne « évolution environnementale systématique » en application de la rubrique 39.a de l’annexe de l’article R. 122-2 du code de l’environnement</p> <p>2. Autres installations que celles définies au 1, le volume des entrepôts étant :</p> <p>a) Supérieur ou égal à 900 000 m<sup>3</sup></p> <p>b) Supérieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 900 000 m<sup>3</sup></p> <p style="padding-left: 40px;">Supérieur ou égal à 5 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 50 000 m<sup>3</sup></p>	L’entrepôt se compose de 4 cellules de 2 652 m <sup>2</sup> chacune et d’une hauteur au faitage de 11,2 m. Soit un volume projeté de 118 820 m <sup>3</sup> .	Enregistrement
2.1.5.0	<p>Rejet d’eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1 Supérieure ou égale à 20 ha (A) ;</p> <p style="padding-left: 40px;">2 Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D).</p>	L’emprise du projet est de 27 497 m <sup>2</sup> .	Déclaration

Tableau 2 : Classement du projet pour les réglementations ICPE et IOTA

Le projet est également soumis à examen au cas par cas et les rubriques visées sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Régime	Numéro de catégorie et de sous-catégorie de l’annexe du R.122 du code de l’environnement
Cas par cas	1.b) Autres installations classées pour la protection de l’environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l’examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l’environnement.
	39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l’article R. 111-22 du code de l’urbanisme ou une emprise au sol au sens de l’article R. 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .

Tableau 3 : Classement du projet pour l’examen au cas par cas

Le projet prévoit le dépôt d’un permis de construire (PC) et le dépôt d’un dossier d’enregistrement ICPE qui emportera également la déclaration loi sur l’eau (IOTA).

### III. PRESENTATION DU PROJET

---

#### III.1. AMENAGEMENT PROJETE

Ce projet prend place dans la zone d’activité Trappes-Elancourt sur la ville de Trappes (78 190) et s’implante sur une partie de la parcelle cadastrale AK63. L’emprise du projet aura une superficie de 27 497 m<sup>2</sup>.



*Figure 1 : Vue aérienne du site*

Le terrain du projet est actuellement occupé par un entrepôt abritant des activités de messagerie, l’installation existante n’est pas classée sous une rubrique ICPE.

Le projet se composera d’un entrepôt constitué de 4 cellules de stockage, de bureaux et de locaux techniques pour une emprise au sol du bâtiment d’environ 11 410 m<sup>2</sup>.

Les cellules auront une surface de 2 652 m<sup>2</sup> chacune et les quais se situeront sur les façades Nord-Est et Sud-Ouest, ces façades disposeront de 9 quais chacune. Les cellules du milieu

(cellules n°2 et n°3) ne disposeront pas de quais, les marchandises devront systématiquement passées par les cellules extérieures (cellules n°1 ou n°4).

L’entrepôt disposera de 2 locaux de charge et de 2 locaux chaufferie qui seront positionnée sur la façade Nord-Ouest à chacune des extrémités de la façade. Un local sprinklage sera également implanté le long de la façade Nord-Ouest au niveau de la cellule n°2 et un local onduleur pour les panneaux photovoltaïques sera présent sur cette même façade. Ces locaux techniques auront une surface cumulée d’environ 517 m<sup>2</sup>.

Les bureaux seront positionnés le long de la façade Sud-Est au niveau des cellules n°2 et n°3. Ces bureaux disposeront d’un étage avec une superficie cumulée de 416 m<sup>2</sup> (215 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et 201 m<sup>2</sup> à l’étage).

Le site disposera de 3 accès depuis l’avenue Georges Politzer, avec deux accès au Nord-Est et un accès au Sud-Ouest. Les accès au Nord-Est se composent d’un accès entrée/sortie pour les véhicules légers afin de rejoindre le parking du personnel et d’un accès servant d’entrée pour les poids-lourds. L’accès au Sud servira de sortie pour les poids-lourds.

Sur le site les voiries enrobés permettront de rejoindre le parking du personnel, donneront accès aux quais de chargement sur la façade Nord-Est, longeront ensuite la façade Nord-Ouest de l’entrepôt pour donner accès aux quais de chargement de la façade Sud-Ouest et rejoindre la sortie au Sud de la parcelle. Une voirie empierrée sera également créée le long de la façade Sud-Est pour servir de voie pompiers et permettre aux engins du SDIS de faire le tour complet de l’entrepôt.

Le parking du personnel sera composé de 28 places de stationnement réalisées avec un revêtement perméable végétalisé. Un abri servira de garage pour les vélos et les 2 roues.

Un bassin perméable est déjà implanté en partie Nord-Est du terrain. Ce bassin est à cheval entre l’emprise du projet et le site au Nord-Est qui appartient également à la société LEGENDRE, à l’état actuel le bassin récupère les eaux pluviales des 2 sites qui accueillent des activités de messagerie.

Dans le cadre du projet ce bassin sera modifié pour être découpé en 2 bassins distincts. Le bassin au Nord sera implanté en dehors de l’emprise du projet et servira pour l’entrepôt de messagerie au Nord-Est. Le bassin au Sud sera implanté uniquement sur l’emprise du projet et servira à la régulation des eaux pluviales avec de l’infiltration et un rejet régulé au réseau public d’eaux pluviales (1 l/s/ha). La forme du bassin sera retravaillé pour favoriser l’infiltration et pour réguler les eaux pluviales.

Le bassin perméable sera dimensionné pour infiltrer une pluie courante telle qu’imposée dans le PLUi et disposera du volume nécessaire pour réguler le plus grand volume entre la pluie de référence de 67 mm en 12 heures imposée par le PLUi et une pluie tricennale (30 ans) imposée par le SDAGE Seine-Normandie. Le détail des dimensionnements sera présenté dans le dossier d’enregistrement ICPE.

Les espaces verts représenteront une superficie de 7 456,6 m<sup>2</sup>, soit 27,12 % de l’emprise du projet. Les espaces verts seront agrémentés de plantations représentant 413 unités de plantations comme définies dans le PLUi.

Le tableau ci-après précise la superficie des occupations au sol du projet :

<b>Occupation du site</b>	<b>Emprise du site</b>
<b>Bâtiment</b>	11 410 m <sup>2</sup>
<b>Dont toiture végétalisée</b>	1 445 m <sup>2</sup>
<b>Voiries lourdes en enrobé</b>	6 131,7 m <sup>2</sup>
<b>Voiries empierrées et stationnement engazonnée</b>	1 053,7 m <sup>2</sup>
<b>Espaces verts</b>	7 456,6 m <sup>2</sup>
<b>Bassin perméable</b>	1 445 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>27 497 m<sup>2</sup></b>

*Tableau 4 : Répartition des surfaces du projet*

La toiture des cellules sera équipée de panneaux photovoltaïques sur une surface de 5 130 m<sup>2</sup>, représentant environ 45 % de la toiture. L'électricité produite servira pour de l'autoconsommation et le surplus pourra être revendu sur le réseau.

La toiture des bureaux, des locaux techniques sera composée d'une toiture végétalisée, cette toiture végétalisée représentera une superficie de 1 445 m<sup>2</sup>.

Le plan de masse, le plan de rez-de-chaussée et le plan en coupe et des façades sont présentés ci-après. Le plan de masse est joint en annexe obligatoire n°5 du cas par cas, les autres plans sont joints en annexes au présent document.

*Annexe 1 : Plan de rez-de-chaussée*

*Annexe 2 : Plan de coupe et des façades*

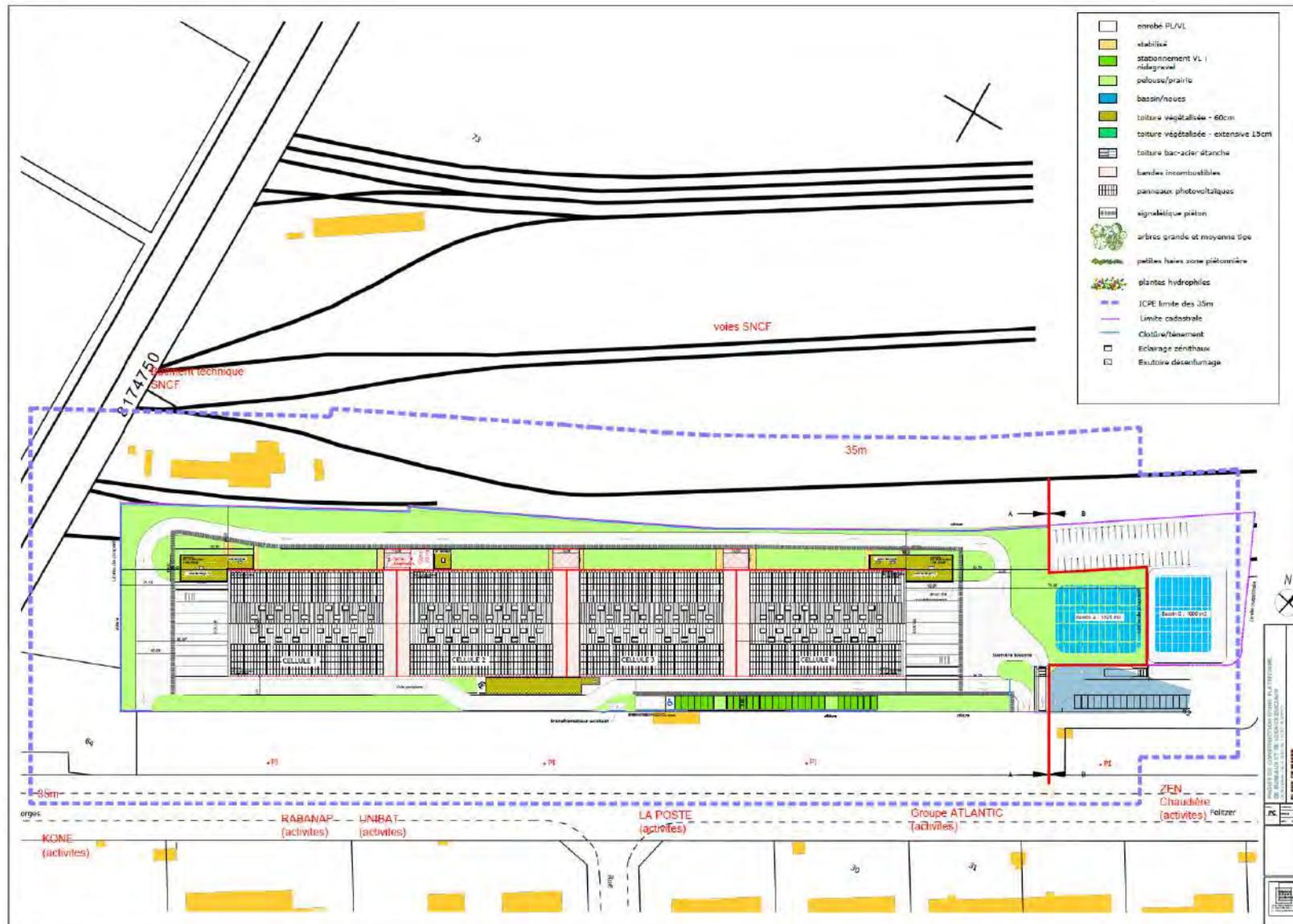


Figure 2 : Plan de masse du projet (source : Architecte AUBEY Stéphane)



Figure 3 : Plan de rez-de-chaussée (source: Architecte AUBEY Stéphane)

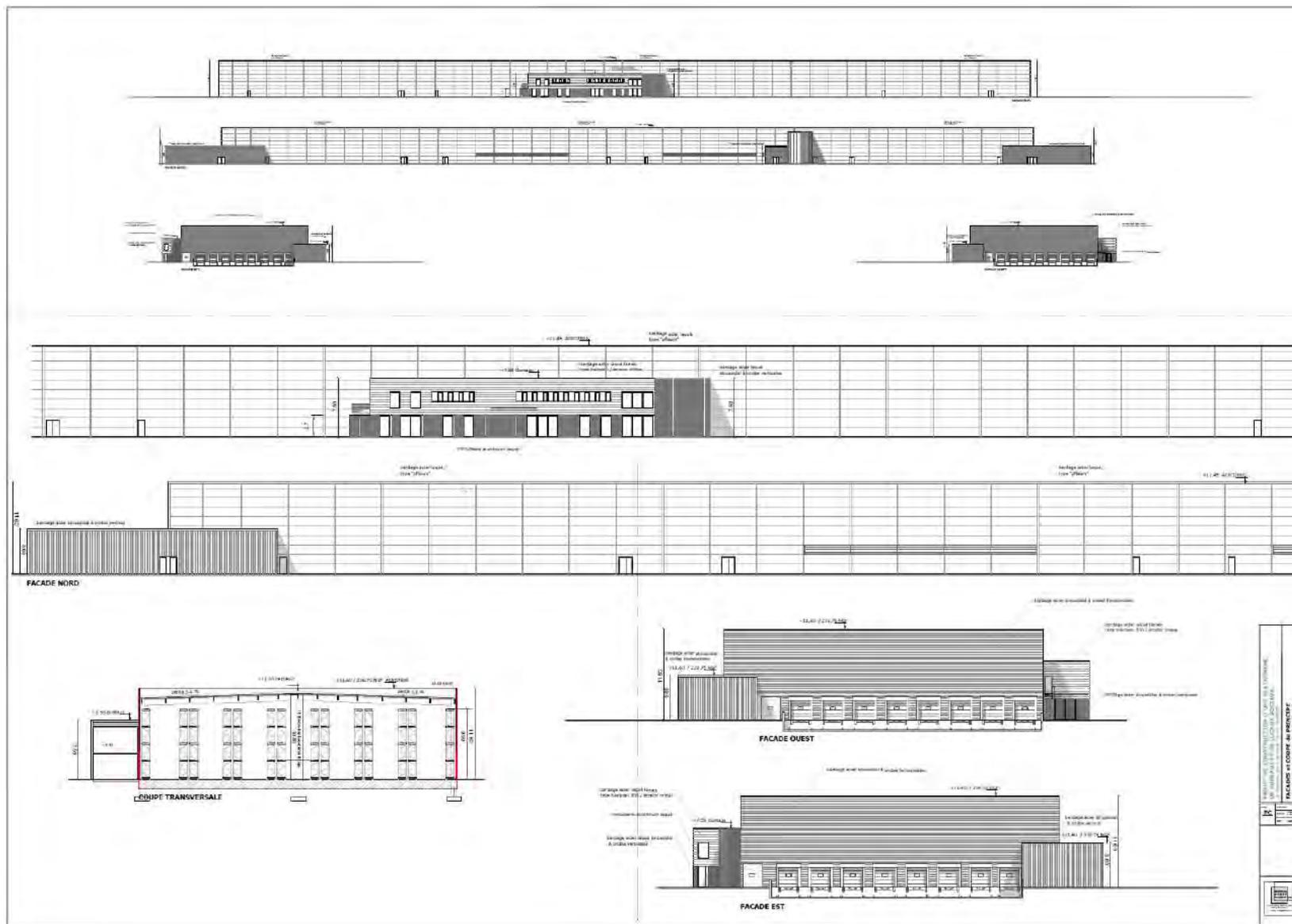


Figure 4 : Plan en coupe et des façades (source : Architecte AUBEY Stéphane)

## III.2. PHASE DE TRAVAUX

Le terrain du projet est actuellement occupé par un entrepôt, la phase de travaux commencera par la déconstruction de l’entrepôt. Les gravats issus de la démolition seront réutilisés lors de la réalisation des voiries, ils seront concassés et serviront de couche de fondation.

Ensuite les travaux nécessiteront le terrassement du terrain pour réaliser la dalle béton et la construction de l’entrepôt. Les travaux intégreront également le réaménagement du bassin perméable.

Les réseaux du nouvel entrepôt seront réalisés en repartant des raccordements existants, ces réseaux seront enterrés.

Puis les voiries et la construction seront réalisés et leurs équipements seront installés.

Enfin les espaces verts seront aménagés sur la périphérie du site. Les limites de propriété seront clôturées et des plantations d’arbres et de haies seront réalisées sur les espaces verts.

## IV. ESPACES NATURELS PROTEGES

### IV.1. ZNIEFF

Les zones naturelles d’intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) situées à moins de 5 km du projet sont répertoriées dans le tableau suivant.

Type de zone	Référence	Nom	Distance au projet
ZNIEFF de type I	110001469	Etang de Saint-Quentin	1,6 km au Nord-Est
ZNIEFF de type I	110001393	Etang des Noes	2 km au Sud-Ouest
ZNIEFF de type I	110001499	Fonds tourbeux de Port-Royal -des-champs	2 km au Sud
ZNIEFF de type I	110001390	Aulnaie du moulin neuf à Frecambeau	3,6 km au Nord-Ouest
ZNIEFF de type I	110001498	Prairie humide de la Gravelle et ses abords	3,7 km au Sud-Est
ZNIEFF de type I	110030020	Bassin Ouest de la Croix Bonnet	4 km au Nord-Est
ZNIEFF de type I	110001495	Fonds de Bellepanne et ru du Pommeret	4,6 km au Sud-Ouest
ZNIEFF de type I	110020264	Prairie des grands Ambesis	4,8 km au Sud-Ouest
ZNIEFF de type II	110001497	Vallée du Rhodon	1,2 km au Sud
ZNIEFF de type II	110020349	Forêt de Bois-d’Arcy	3,3 km au Nord
ZNIEFF de type II	110030037	Vallée de la Mérantaise	3,7 km au Sud-Est
ZNIEFF de type II	110001493	Vallée de l’Yvette amont et ses affluents	4,3 au Sud-Ouest

Tableau 5 : ZNIEFF à proximité du site du projet (source : Inpn.mnhn.fr)



Figure 5 : Carte des ZNIEFF de type I les plus proches (source : Inpn.mnhn.fr)



Figure 6 : Carte des ZNIEFF de type II les plus proches (source : Inpn.mnhn.fr)

La ZNIEFF la plus proche se situe à 1,2 km au Sud du projet, il s’agit de la ZNIEFF Vallée du Rhodon (110001497).

#### IV.1. PARC NATUREL REGIONAL

Le terrain du projet se situe à 1,6 km au Nord du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR8000017).



Figure 7 : Carte du parc naturel régional le plus proche (source : Inpn.mnhn.fr)

Le parc naturel régional le plus proche se situe à 1,6 km au Sud et il s’agit de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR8000017).

#### IV.2. RESERVES NATURELLES NATIONALES

Le projet se situe à proximité de 2 zones appartenant à la réserve naturelle nationale Etangs et rigoles d’Yveline (FR36000184) avec une première zone à 1,8 km au Nord-Est et une seconde à 2 km au Sud-Ouest.



Figure 8 : Carte de la réserve naturelle nationale la plus proche (source : Inpn.mnhn.fr)

La réserve naturelle nationale la plus proche est Etangs et rigoles d'Yveline (FR36000184) dont la zone la plus proche se situe à 1,8 km du projet.

### IV.3. RESEAU NATURA 2000

Les zones Natura 2000 présentes dans un rayon de moins de 5 km de l'emprise du projet sont reprises dans le tableau suivant.

Type de zone	Référence	Désignation	Localisation
Directive Oiseaux	FR1112011	Massif de Rambouillet et zones humides proches	830 m au Sud
Directive Oiseaux	FR1110025	Etang de Saint Quentin	1,8 km au Nord-Est
Directive Habitats	FR1100803	Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline	3,7 km au Sud



Figure 9 : Carte du site Natura 2000 de la Forêt de Paimpont (source : Inpn.mnhn.fr)

La zone Natura 2000 la plus proche se situe à 830 m du projet, il s'agit du Massif de Rambouillet et zones humides proches (FR112011).

#### IV.4. ZONE D'ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE

L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 18,4 km au Sud du projet, il s'agit des Etangs de Baleine et Brûle-Doux (FR3800590).

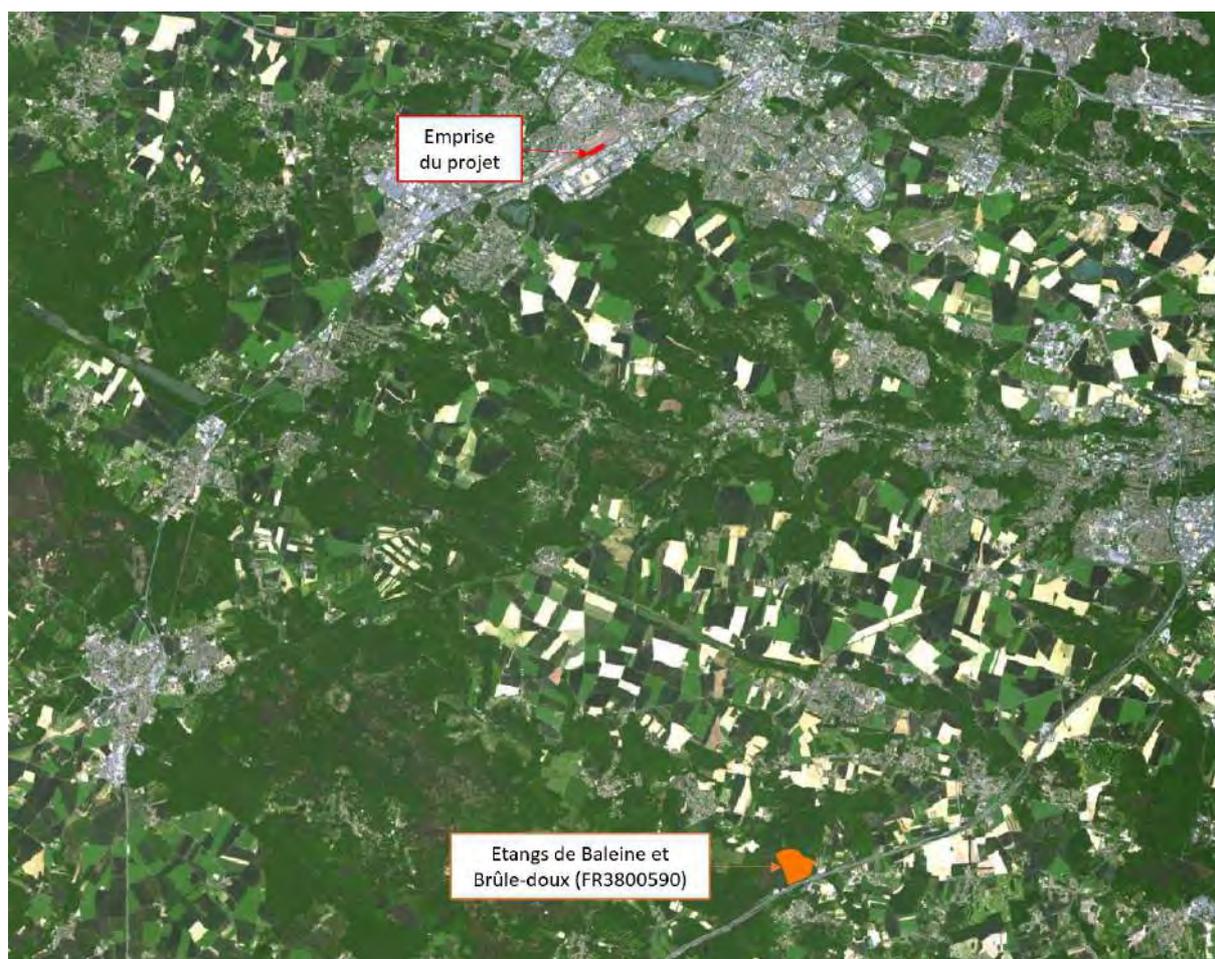


Figure 10 : Carte de l'arrêté de protection Biotope le plus proche (source : Inpn.mnhn.fr)

La parcelle du projet ne se situe pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.

## V. BRUIT

Le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures de l'état dans le département des Yvelines prend en compte le bruit généré par le réseau ferré qui passe directement au Nord-Ouest du site.

Ainsi la commune de Trappes fait partie des communes dont le territoire est tout ou partie exposé au bruit d'une infrastructure ferroviaire. L'emprise du projet est nécessairement incluse dans cette zone étant donné que la voie ferrée longe directement le site du projet.

La commune de Trappes est également recensée comme commune dont le territoire est concerné par au moins une route communale bruyante.

Le terrain du projet est couvert par le PPBE des infrastructures de l'état dans le département des Yvelines pour la voie ferrée qui longe le site.

## VI. SITES INSCRITS OU CLASSES

### VI.1. MONUMENTS HISTORIQUES ET LEUR ZONE TAMPON

Les monuments historiques implantés dans un rayon de 5 km autour de l’emprise du projet sont repris dans le tableau suivant.

Nom	Epoque	Localisation	Type de protection	Date de protection	Distance au projet
Cité ouvrière Les Dents de Scie	1926	Trappes	Partiellement inscrit	30/12/1992	1,3 km au Nord-Est
Chapelle de la Ville-Dieu	12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> siècle	Elancourt	Inscrit	19/07/1926	1,6 km à l’Ouest
Domaine national de Port-Royal des Champs – Ancienne Abbaye de Port-Royal des Champs	13 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> et 19 <sup>e</sup> siècle	Magny-les-Hameaux	Classé inscrit	10/10/2008 18/03/1980	2,5 km au Sud
Château (ancien) Parc de l’ancien château	-	La Verrière	Partiellement inscrit	11/07/1945	2,8 km à l’Ouest
Château du Mesnil	16 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> siècle	Le Mesnil-Saint-Denis	Inscrit	04/01/1947	3,6 km au Sud-Ouest
Fort de Saint-Cyr	19 <sup>e</sup> siècle	Montigny-le-Bretonneux	Classé	31/03/1992	3,7 km au Nord-Est
Abbaye Notre-Dame de la Roche	13 <sup>e</sup> siècle	Lévis-Saint-Nom	Inscrit	28/10/1926	4,3 km au Sud-Ouest
Maison « Les Ambésis »	18 <sup>e</sup> siècle	Le Mesnil-Saint-Denis	Partiellement inscrit	21/01/1997	4,3 km au Sud-Ouest
Eglise et cimetière	-	Saint-Lambert	Partiellement classé-inscrit	22/11/1926 01/10/1926	4,6 km au Sud
Château de Brouëssy	18 <sup>e</sup> siècle	Magny-les-Hameaux	Partiellement inscrit	10/09/2009	4,7 km au Sud-Est
Donjon	12 <sup>e</sup> siècle	Maurepas	Inscrit	19/07/1926	4,9 km au Nord-Ouest
Batterie de Bois d’Arcy	19 <sup>e</sup> siècle	Bois d’Arcy	inscrit	15/02/1991	5 km au Nord-Est

Tableau 6 : Monuments historiques proches du site du projet (source : Atlas.patrimoine.culture.fr)



Figure 11 : Carte des monuments historiques et de leur zone tampon (source : Atlas.patrimoine.culture.fr)

Le terrain du projet ne se situe ni dans un monument historique ni dans sa zone tampon.

## VI.2. SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le site patrimonial remarquable le plus proche est le site patrimonial remarquable de Neauphle-le-Château localisé à 7 km au Nord-Ouest du site.

Le site patrimonial remarquable de Versailles se situe à 9,7 km à l'Est du projet.



Figure 12 : Carte des sites patrimoniaux remarquables les plus proches (source : Atlas.patrimoine.culture.fr)

La parcelle du projet ne se situe pas dans un site remarquable.

### VI.3. SITES INSCRITS OU CLASSES AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Les sites classés ou inscrits au code de l'environnement localisés dans un rayon de 5 km autour de l'emprise du projet sont repris dans le tableau suivant.

Nom	Protection	Localisation	Date de protection	Distance au projet
Vallée de Chevreuse	Inscrit	Chevreuse	08/11/1973	1 km au Sud
Vallée de la Bièvre	Inscrit	Guyancourt	04/05/1972	4,3 km à l'Est
Vallée du Rhodon	Classé	Magny-les-Hameaux	07/07/1982	1,5 km au Sud
Vallée de la Mérantaise	Classé	Magny-les-Hameaux	03/09/1976	3,9 km au Sud-Est
Vallée de la Bièvre	Classé	Guyancourt	07/07/2000	4,3 km à l'Est
Vallée de Chevreuse	Classé	Chevreuse	07/07/1980	4,3 km au Sud-Ouest

Tableau 7 : Liste des sites classés ou inscrits à proximité du projet (source : Atlas.patrimoine.culture.fr)



Figure 13 : Carte des sites inscrits les plus proches (source : Atlas.patrimoine.culture.fr)



Figure 14 : Carte des sites classés les plus proches (source : Atlas.patrimoine.culture.fr)

Le terrain du projet ne se situe pas à l’intérieur d’un site inscrit au code de l’environnement. La parcelle du projet se situe à 1,5 km du site classé de la Vallée du Rhodon.

## VII. RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES

### VII.1. PLAN DE PREVENTION ET RISQUES ASSOCIES

La commune de Trappes est soumise à un plan de prévention des risques naturels (PPRN) pour les mouvements de terrain.

Ce PPRN a été prescrit le 01/05/1983 et a été approuvé le 04/08/1986.

La parcelle du projet est soumise à certains risques naturels ou technologiques, ces risques sont inventoriés sur le site Géorisques ([georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)) et sont repris dans le tableau suivant.

Risque naturel	Niveau de risque à Trappes	Niveau de risque pour l’Avenue Georges Politzer	Commentaire
Inondation	Existant	Pas de risque connu	Une catastrophe naturelle a été déclenchée sur la commune pour l’inondation en 1999.
Séisme	Faible		La commune est classée en sismicité faible.
Mouvements de terrain	Existant	Pas de risque connu	Une catastrophe naturelle a été déclenchée sur la commune pour les mouvements de terrain en 1999.
Retrait gonflement des argiles	Important		Le terrain du projet se situe dans une zone d’aléa important. 10 catastrophes naturelles ont été déclenchées sur la commune pour la sécheresse entre 1989 et 2023.
Feu de Forêt	Existant	Pas de risque connu	Le terrain du projet n’est pas concerné par le risque de feux de forêt.
Radon	faible		La commune est classée pour le radon en potentiel faible

Tableau 8 : Inventaire des risques naturels (source : [Georisque.gouv.fr](http://Georisque.gouv.fr))

Les risques technologiques présents sur la commune et potentiellement présents sur la parcelle sont présentés dans le tableau suivant.

Risque technologique	Niveau de risque à Beignon	Niveau de risque pour la rue du Chenot.	Commentaire
Installations industrielles classées (ICPE)	Concerné		Plusieurs établissements ICPE sont recensés sur la zone d’activité.
Nucléaire	Concerné		Les installations nucléaire du CEA à Saclay se situent à 12 km du projet.
Canalisations de transport de	Concerné		Des canalisations de distributions de gaz sont présentes le long des avenues de la zone d’activité.

matières dangereuses		
Pollution des sols	Concerné	Le terrain du projet est recensé comme site et sol pollué. La fiche détaillée du site ne fait pas apparaître de pollution spécifique.

Tableau 9 : Inventaire des risques technologiques (source : Georisque.gouv.fr)

Le projet est concerné par un risque important pour le retrait/gonflement des argiles et un risque faible pour le radon ou les séismes.

Le projet est concerné par plusieurs risques technologiques, à savoir les ICPE, le nucléaire, les canalisations de matières dangereuses et les sites et sols pollués.

## VII.2. SITES ET SOLS POLLUES

Le terrain du projet est déjà urbanisé et abrite un bâtiment accueillant des activités de messagerie.

L’emprise du projet est recensée dans la base de données BASIAS comme site et sols pollués et de nombreux sites sur la zone d’activité sont également recensés.

Le tableau suivant recense les sites BASIAS les plus proches.

Numéro	Entreprise(s)	Activité(s)	Début d’activité	Distance au projet
IDF7802167	PPD (Ste Paris pétrole distribution)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburant en magasin spécialisé (station de toute capacité de stockage)	01/01/1990	Sur site
IDF7802122	RENAULT (régie nationale des usines Renault)	Garages, ateliers, mécanique et soudure Carrosserie, atelier d’application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules ...)	01/01/1981	30 m à l’Ouest
IDF7802163	MOULINEX (SA)	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	01/01/1971	80 m au Sud
IDF7802188	MATHIER ET PLATT WORMALD (société)	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	01/01/1971	100 m au Sud
IDF7802162	DESMARQUOY (SA des anciens ets)	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, ...) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	01/01/1970	100 m au Sud-Est
IDF7802166	NOLLINGER (SA ets)	Chaudronnerie, tonnellerie Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et	01/01/1976	120 m à l’Est

		métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)		
IDF7802161	LNE (Laboratoire nationale d’essais)	Fabrication d’autres produits chimiques n.c.a Dépôt de liquides inflammables (D.L.I) Garages, ateliers, mécanique et soudure	01/01/1970	200 m à l’Est

Tableau 10 : Informations sur les sites BASIAS les plus proches (source : Infoterre.brgm.fr)

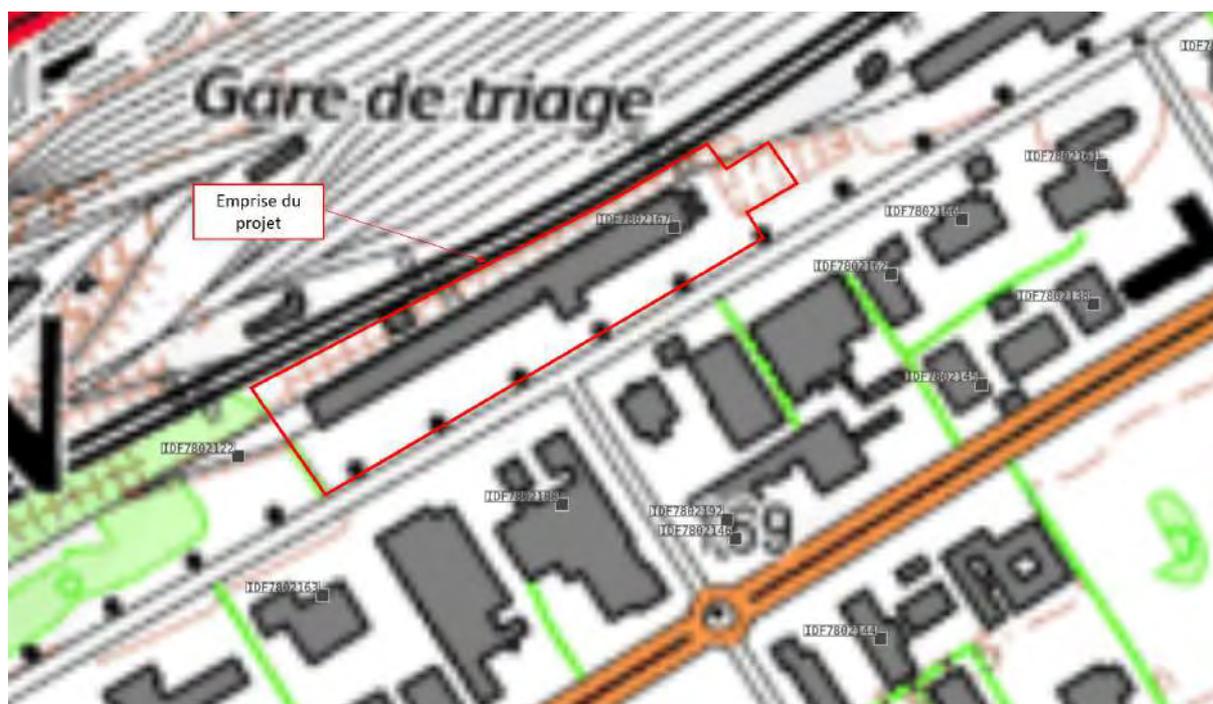


Figure 15 : Carte des sites BASIAS à proximité du projet (source : Infoterre.brgm.fr)

L'emprise du projet est recensée dans la base de données BASIAS comme site et sols pollués.

## VIII. EAU

### VIII.1. ZONE DE REPARTITION DES EAUX

La parcelle du projet se situe sur une Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

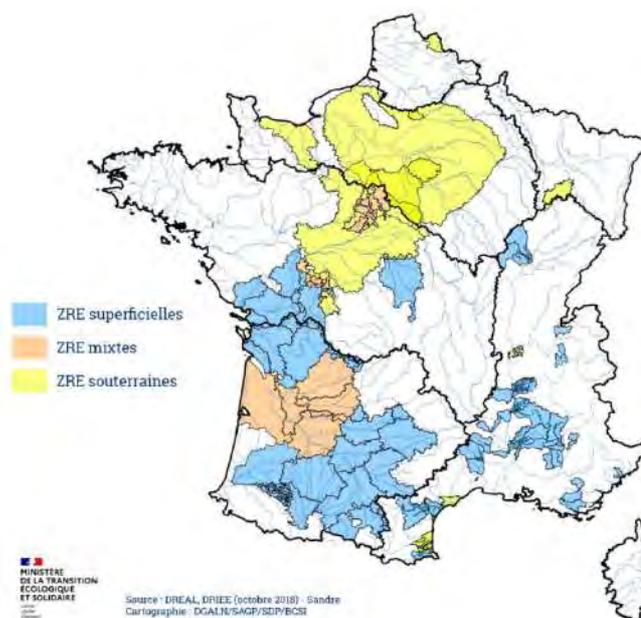


Figure 16 : Carte des ZRE en France (source : enimmersion-eau.fr)

La parcelle du projet se situe dans une zone de répartition des eaux.

## VIII.2. CAPTAGE D’EAU POTABLE

L’emprise du projet ne se situe pas dans un périmètre de protection des captages.

Le point de captage le plus proche est l’installation F BOIS D’ARCY F5 CROIX BLANCHE (code PSV 078000000251) qui se situe à environ 3,5 km au Nord-Est du projet et ne dispose pas de périmètre de protection de captage.

L’emprise du projet ne se situe pas à l’intérieur d’un périmètre de protection de captage d’eau potable.

## VIII.3. ASSAINISSEMENT

L’assainissement de la commune de Trappes est assuré par la station de traitement des eaux usées (STEU) d’Elancourt.

Cette station a une capacité de 40 000 équivalents-habitants (EH) pour une charge maximale en entrée de 35 793 EH sur l’année 2022. D’après les données clés de 2022, la station est correctement dimensionnée et les équipements conformes.

Le terrain est déjà urbanisé et abrite une activité économique, le projet de nouvel entrepôt vient en remplacement de l’ancien, ainsi les consommations d’eau potable et les rejets d’eaux usées du nouveau bâtiment viennent en remplacement des anciens rejets.

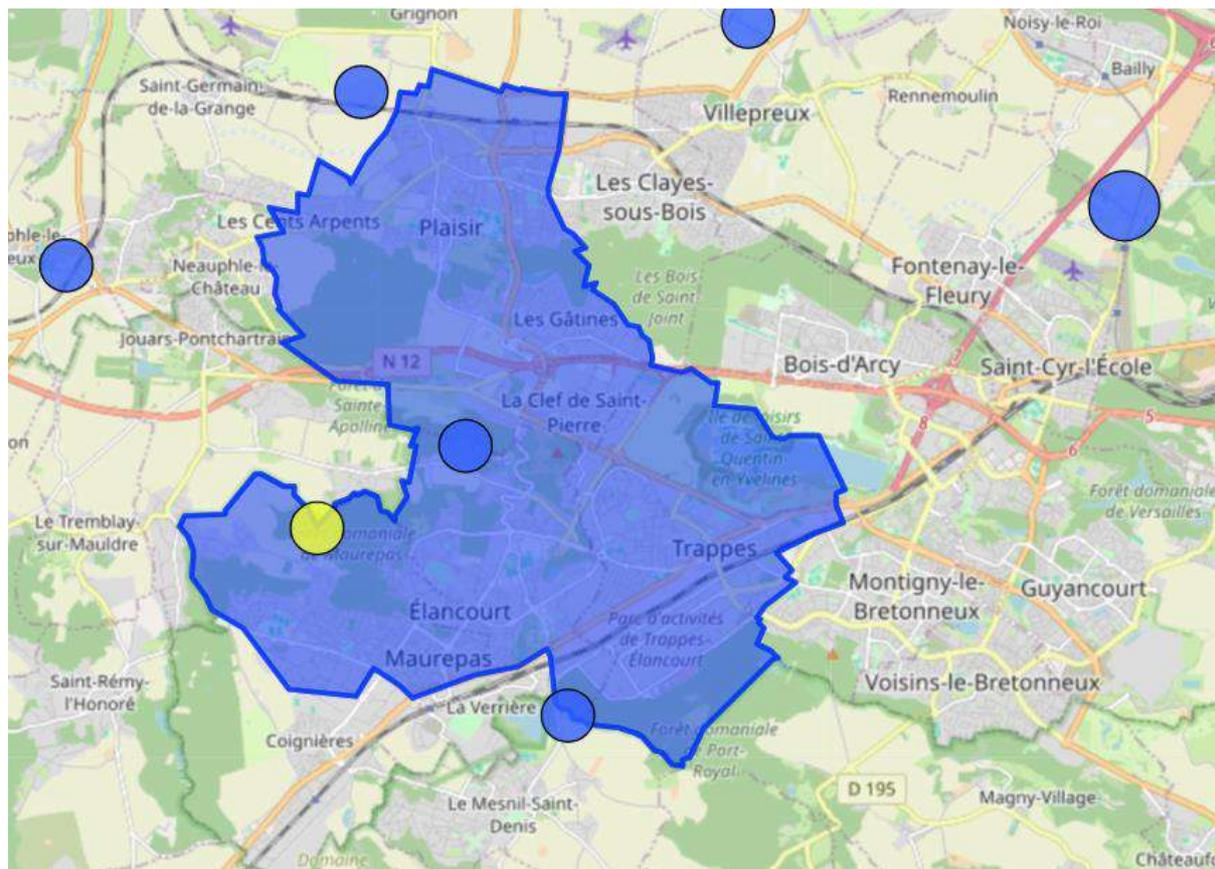


Figure 17 : Plan de la zone collectée par la station (source : [assainissement.developpement-durable.gouv.fr](http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr))

La STEU a une capacité de 40 000 EH pour une charge maximale de 35 793 EH.  
Le projet est en adéquation avec les équipements d’assainissement de la commune.

## IX. RESSOURCES ET MATERIAUX

Les travaux commenceront par la destruction du bâtiment existant, les gravats du bâtiment seront concassés pour être réemployés comme couche de forme pour les futures voiries.

L’implantation du futur bâtiment sera réalisée afin d’avoir un équilibre des déblais/remblais.

Dans le cas où le terrassement entrainera un excédent de terres excavées alors ces terres seront dirigées vers des filières adaptées à leur gestion.

Des travaux auront également lieu au niveau du bassin pour le découper en 2 bassins avec le premier destiné au site du projet et le second destiné au site directement au Nord-Est.

Le projet sera cependant déficitaire concernant les matériaux de construction pour le nouveau bâtiment et pour les couches de roulement des nouvelles voiries. Ces matériaux devront être importés de l’extérieur du site et engendreront des consommations de ressources naturelles provenant du sol ou du sous-sol.

Un équilibre déblais/remblais sera réalisé pour limiter le volume de terre à déplacer. Le projet sera déficitaire en matériaux de construction mais les gravats issus de l’ancien bâtiment seront réutilisés pour les couches de forme des voiries.

## X. CONSOMMATION D’ESPACES

---

Le projet s’implante dans la zone d’activité de Trappes-Elancourt sur la commune de Trappes (78 190).

L’emprise du projet se situe sur la parcelle cadastrale AK63 pour une superficie de 27 497 m<sup>2</sup>. Le terrain du projet est déjà urbanisé et abrite un entrepôt de messagerie qui sera démoli dans le cadre du projet pour être remplacé par un nouvel entrepôt logistique.

Le projet s’implante sur un terrain de 27 497 m<sup>2</sup> mais ce terrain est déjà urbanisé pour des activités de logistique (messagerie).

Ainsi le projet n’engendrera pas de consommation d’espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.

## XI. NUISANCES ET EMISSIONS

---

### XI.1. TRAFIC

L’entrepôt logistique engendrera deux types de trafic :

- Le trafic des poids-lourds pour le transport des marchandises, ce trafic est estimé entre 20 et 30 camions par jour. En comptant une arrivée et un départ dans la journée cela représente entre 40 et 60 déplacements de poids-lourds ;
- Le trafic du personnel pour venir sur site avec des déplacements en voiture, en deux-roues motorisés ou en vélo. Le site disposera de 28 places de stationnement voitures, de 5 places pour les deux-roues et de 8 places pour les vélos.

Le trafic généré par le projet viendrait en remplacement du trafic du site actuel.

Les axes de circulation de la zone d’activité sont prévues pour absorber le trafic de poids-lourds de la zone d’activité et ces axes permettent de rejoindre les routes départementales D36 ou D58 et ensuite la route nationale N10.

L’activité du site engendrera un trafic de poids-lourds estimé entre 20 et 30 camions par jour.

Ce trafic viendra en remplacement du trafic du site déjà existant.

## XI.2. NUISANCES SONORES

Le projet est localisé dans la zone d’activité de Trappes-Elancourt en bordure de la voie ferrée et de l’autre côté de la voie ferrée se trouve la route nationale N10. L’environnement sonore du projet est impacté par les nuisances du trafic de ces infrastructures.

Le projet n’engendrera pas de nuisances sonores autres que celles générées par le trafic routier, les activités de stockage auront lieu à l’intérieur du bâtiment.

Le projet est concerné par les nuisances sonores générées par la voie ferrée et par la route nationale N10. L’exploitation du site ne générera pas de nuisances sonores particulières.

## XI.3. EMISSIONS LUMINEUSES

Le projet se situe dans une zone d’activité en périphérie de l’aire urbaine parisienne, l’environnement nocturne est marqué par une pollution lumineuse très importante.

L’installation disposera d’un éclairage nocturne extérieur.

Le projet se situe dans la zone d’activité Trappes-Elancourt et présente une pollution lumineuse importante.

Le site disposera d’un éclairage nocturne extérieur.

## XI.4. REJETS LIQUIDES ET EFFLUENTS

Le site actuel est déjà urbanisé avec un entrepôt de messagerie, ce site entraîne donc des consommations d’eau potable, des rejets d’eaux usées domestiques et des rejets d’eaux pluviales.

Le projet d’entrepôt logistique entraînera également des rejets d’eaux usées domestiques et des rejets d’eaux pluviales. Le projet n’engendrera pas de rejet d’effluents industriels.

Les eaux usées seront collectées dans le réseau séparatif avant d’être rejetées dans le réseau d’eaux usées de la zone d’activité.

Le site disposera de deux réseaux distincts pour la collecte des eaux pluviales :

- Le premier réseau pour les eaux pluviales de toiture qui dirigera directement les eaux pluviales dans le bassin perméable ;
- Le second réseau pour les eaux pluviales de voiries qui dirigera les eaux pluviales dans un séparateur d’hydrocarbures avant de rejoindre le bassin.

Le bassin sera dimensionné pour infiltrer une pluie courante (10 mm en 24 heures) et réguler la pluie de référence (67 mm en 12 heures) tel qu’imposé par le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le bassin fera également l’objet d’un dimensionnement pour une pluie de retour 30 ans pour respecter les prescriptions du SDAGE Seine-Normandie.

Le bassin disposera du volume le plus pénalisant entre ces dimensionnements et disposera d’un rejet régulé à 1 l/s/ha dans le réseau d’eaux pluviales de la zone d’activité.

Le plan suivant fait apparaître les réseaux présents sur le site. Ce plan est joint en annexe au présent document.

Annexe 3 : Plan des réseaux du projet



Figure 18 : Plan des réseaux du projet (source : Architecte AUBEY Stéphane)

Les activités projetées engendreront des eaux usées domestiques mais pas d’effluents de production. Les eaux usées seront rejetées dans le réseau communal d’eaux usées.

Les eaux pluviales seront collectées dans le bassin perméable et évacuées dans le réseau d’eaux pluviales de la zone d’activité avec un débit de fuite de 1 l/s/ha.

## XI.5. PRODUCTION DE DECHETS

L’exploitation de l’établissement générera des déchets « domestiques » par la présence du personnel (déchets de bureaux, déchets de cantine, etc.). L’activité de l’entrepôt engendrera des déchets d’emballage (palettes usagées, films plastiques, etc.).

La collecte et la valorisation de ces déchets sera assurée par une entreprise spécialisée.

La maintenance du séparateur d’hydrocarbures entrainera la production de boues de curage (déchets dangereux), ces déchets seront évacués par l’entreprise intervenant pour la maintenance et seront traités comme des déchets dangereux.

Les activités projetées généreront des déchets, principalement des déchets issus des activités logistiques. Ces déchets seront triés sur site puis collectés et valorisés par une entreprise spécialisée.

## XII. CADRE DE VIE

Le projet s’implante dans la zone d’activité de Trappes-Elancourt sur la commune de Trappes.

Le nouvel entrepôt vient en remplacement de l’entrepôt existant, ce nouvel entrepôt fera l’objet d’une intégration architecturale avec notamment la création de toiture végétalisée sur les bureaux et les locaux techniques.

Le projet prévoit également l’aménagement des surfaces libres avec la plantation des espaces verts, le réaménagement du bassin perméable et la conservation de la haie en périphérie du site.

Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine, à l’environnement ou au cadre de vie des riverains.